# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

---

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**

**Excusé(e)s : François BARRIÈRE**

**Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

**Secrétaire : Marianne MAXIMI**

---

***Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.***
***Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.***
***Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.***
***Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.***
***Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.***
***Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.***

---

**Rapport N° 29**

**MISE A DISPOSITION DU SERVICE PROCESS INDUSTRIELS/EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES INDUSTRIELS DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

**REEL 2018 - PREVISIONS 2019**

---

Le service Process industriels de la Direction du cycle de l'eau de Clermont Auvergne Métropole est mis à disposition de la ville de Clermont-Ferrand pour assurer la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines communales recyclées et non recyclées.

La convention de mise à disposition de service descendante a été approuvée par le conseil métropolitain du 29 juin 2018 et par le conseil municipal du 28 septembre 2018.

La convention prévoit l'élaboration d'une fiche sectorielle prévisionnelle pour l'année en cours et, si une différence apparaît entre la prévision et le montant constaté dans le compte administratif et validé par la collectivité bénéficiaire, l'élaboration d'une fiche sectorielle de régularisation pour l'année précédente.

Il convient de régulariser le coût 2018. En effet, le coût prévisionnel 2018 était basé sur l'activité de 2017, soit 612 heures de travail. Finalement, 318 heures de travail ont été réalisées en 2018. La régularisation s'élève à 5 758 € en faveur de la ville.

Le coût prévisionnel 2019 est calculé sur la base de 400 heures de travail et s'élève à 14 859 €.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission :

- de valider la fiche sectorielle de régularisation du coût en 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tous actes nécessaires à leur mise en œuvre ;

- de valider la fiche sectorielle prévoyant le coût 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.

**Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2018**
**Mise à disposition du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels de la Direction du Cycle de l'Eau au profit de la Ville de Clermont-Ferrand**

Délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2018
Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

**Pour Clermont Auvergne Métropole:**

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau - service Process Industriels
Chef de service : Monsieur Collay
Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur Castellan

**Pour la Ville de Clermont-Ferrand :**

Direction / Service de rattachement : Direction du Patrimoine Bâti
Directrice : Madame Morisset
Référents avec la Métropole : Monsieur Debuire (suivi entretien-maintenance)
Monsieur Gilbert (suivi investissements)

**Rappel de l'objet de la mise à disposition :**

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrise d'œuvre pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.
La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

**Détail des montants réels pour l'année 2018 :**

| Activités | Masse salariale (toutes charges incluses) | Charges directes affectées | Total |
|---|---|---|---|
| **Prévisionnel 2018** | | | |
| Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines | 14 691 € | 3 749 € | 18 440 € |
| Total | | | **18 440 €** |
| **Réel 2018** | | | |
| Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines | 8 443 € | 4 239 € | 12 682 € |
| Total | | | **12 682 €** |

Le montant prévu en 2018 de cette mise à disposition s'élève à 18 440 €.
Le montant réellement engagé s'élève à 12 682 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 5 758 € en faveur de la ville de Clermont-Ferrand.

**Fiche sectorielle de mutualisation - Prévisionnel 2019**
**Mise à disposition du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels de la Direction du Cycle de l'Eau**
**au profit de la Ville de Clermont-Ferrand**

Délibération du Conseil métropolitain du 29 juin 2018
Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

**Pour Clermont Auvergne Métropole:**

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau- service Process Industriels
Chef de service : Monsieur Collay
Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur Castellan

**Pour la Ville de Clermont-Ferrand :**

Direction / Service de rattachement : Direction du patrimoine Bâti
Directeur : Madame Morisset
Référents avec la Métropole : Monsieur Debuire (suivi entretien-maintenance)
Monsieur Gilbert (suivi investissements)

**Objet de la mise à disposition :**

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrise d'œuvre pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.
La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

**Détail des montants prévisionnels pour l'année 2019 :**

| Activités | Masse salariale (toutes charges incluses) | Charges directes affectées | Total |
|---|---|---|---|
| **Prévisionnel 2019** | | | |
| Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines | 10 620 € | 4 239 € | 14 859 € |
| Total | | | **14 859 €** |

Le montant prévisionnel pour cette mise à disposition s'élève à **14 859 €**.

**Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2018**
**Mise à disposition du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels de la Direction du Cycle de l'Eau au profit de la Ville de Clermont-Ferrand**

Délibération du Conseil Métropolitain du 29 juin 2018
Délibération du Conseil Municipal du

**Pour Clermont Auvergne Métropole:**

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau- service Process Industriels
Chef de service : Monsieur Collay
Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur Castellan

**Pour la Ville de Clermont-Ferrand :**

Direction / Service de rattachement : Direction du Patrimoine Bâti
Directrice : Madame Morisset
Référents avec la Métropole : Monsieur Cavagna (suivi entretien-maintenance)
Monsieur Gilbert (suivi investissements)

**Rappel de l'objet de la mise à disposition :**

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrise d'œuvre pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.
La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

**Détail des montants réels pour l'année 2018 :**

| Activités | Masse salariale (toutes charges incluses) | Charges directes affectées | Total |
|---|---|---|---|
| **Prévisionnel 2018** | | | |
| Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines | 14 691 € | 3 749 € | 18 440 € |
| **Total** | | | **18 440 €** |
| **Réel 2018** | | | |
| Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines | 8 443 € | 4 239 € | 12 682 € |
| **Total** | | | **12 682 €** |

## Fiche sectorielle de mutualisation- prévisionnel 2019

## Mise à disposition du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels de la Direction du Cycle de l'Eau au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du Conseil Métropolitain du 29 juin 2018
Délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2018

**Pour Clermont Auvergne Métropole:**

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau- service Process Industriels
Chef de service : Monsieur Collay
Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur Castellan

**Pour la Ville de Clermont-Ferrand :**

Direction / Service de rattachement : Direction du patrimoine Bâti
Directeur : Madame Morisset
Référents avec la Métropole : Monsieur Cavagna (suivi entretien-maintenance)
Monsieur Gilbert (suivi investissements)

**Objet de la mise à disposition :**

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrise d'œuvre pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.
La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

**Détail des montants prévisionnels pour l'année 2019 :**

| Activités | Masse salariale (toutes charges incluses) | Charges directes affectées | Total |
|---|---|---|---|
| **Prévisionnel 2018** | | | |
| Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines | 10 620 € | 4 239 € | 14 859 € |
| **Total** | | | **14859 €** |

Le montant prévisionnel pour cette mise à disposition s'élève à **14 859 €**.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 OCT. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN